



Monsieur Laurent Mosar
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 2 février 2012

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de la Famille et de l'Intégration**.

Dans le contexte du renouvellement des commissions communales consultatives à l'intégration Madame la Ministre vient de confirmer qu'une brochure destinée à sensibiliser les personnes concernées au renouvellement des CCCI ne sera finalement pas imprimée et serait probablement remplacée par un communiqué de presse en plusieurs langues.

- **Quand ce communiqué sera-t-il publié ?**
- **Est-ce que des frais préparatifs à l'impression (travaux de rédaction, mise en page, graphiques, images...) de la brochure mentionnée ont été engagés ? Si oui, quels en sont les montants ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Felix Braz
Député